



LES RELAIS DE PRÉVENTION OU LE COPILOTAGE DU PLAN DE PRÉVENTION DANS L'ENTREPRISE

Thibaud ALAZARD

Responsable IPRP – SPSTI 81 – Albi

Laurent BASTIDE

IPRP, Responsable des relais de prévention – SIST Narbonne – Narbonne

Cédric BENOIST

Responsable Pôle Technique – Prevaly – Toulouse

Anthony CROZAT

Responsable Pôle Technique – ACISMT15 – Aurillac

Matthieu DALIBARD

IPRP – CSTG 32 – Auch

Perrine GALOPIN

Chargée de projet – APST 18 – Bourges

Marie-Jo GRUWIER

Pilote des relais de prévention – CEDEST – Coudekerque-Branche

Pierre PEIGNE

Responsable Pôle Formation et Offre complémentaire – CMIE-SEST-AMETIF – Paris

Philippe ROLLAND

Directeur – SIST Narbonne – Narbonne

Marie SALVARY

IPRP – ASTIL 62 – Coquelles

Patricia SETAN

Responsable de l'offre complémentaire – ASTAV – Valenciennes

Introduction / Objectifs :

La démarche des « **Relais de Prévention** » a pour but principal de faire progresser l'entreprise en prévention en « *aidant à passer du monde des idées au monde des comportements* ». Elle vise à l'accompagner à agir en prévention en prenant en compte conjointement sa réalité et le diagnostic et les conseils du SPSTI au sein de la Fiche d'Entreprise (FE). La méthode conduit l'entreprise à mettre en place des actions de prévention pertinentes, inscrites dans un plan d'action issu de son DUERP.

Testée fin 2018, puis déployée en 2019 par le SIST Narbonne, l'inscription d'un plan de réduction des risques du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) dans une logique d'amélioration continue copilotée par l'entreprise et le SPSTI en est un des ressorts opérationnels. Les théories psychosociales de l'engagement qui sont mises en œuvre augmentent le passage à l'acte des entreprises en matière de prévention et permettent ainsi aux SPSTI d'agir en prévention primaire.

Les constats de départ :

Le taux de couverture en FE depuis qu'elle est réalisée majoritairement par les techniciens des équipes pluridisciplinaires hors médecin (décret n°2014-798 du 11 juillet 2014) a nettement progressé sur la plupart des territoires, malgré un taux d'érosion naturelle continu de 10 % dû aux cessations et aux créations.

Cette progression a mis en évidence trois aspects majeurs sur les dix dernières années :

► Le premier est managérial et a eu un impact sur la totalité de l'offre de service technique portée par l'équipe pluridisciplinaire : l'expertise peut être conduite de façon autonome par d'autres professionnels que des médecins du

travail avec un succès qualitatif et quantitatif évident.

- Le deuxième est fondamental pour la prévention : entre l'obligation des SPSTI de doter l'entreprise de sa Fiche d'Entreprise et l'obligation faite aux entreprises de réaliser leur DUERP, il n'y a qu'une frontière juridique mais aucune différence d'objectif : identifier le plan d'action de réduction des risques et le mettre en œuvre.
- Le troisième est relatif à « la satisfaction » : la FE se réalisant in situ, on double l'effet positif du travail réalisé par la relation avec l'entreprise grâce aux échanges pragmatiques sur ses réalités. Dans les faits, 100 % des entreprises dotées sont satisfaites de l'apport du SPSTI.

De plus, on peut faire les trois autres constats suivants :

- Le nombre d'entreprises bénéficiaires d'une action en milieu de travail a été démultiplié grâce à la création des équipes pluridisciplinaires – loi de 2011.
- Bien que ces progrès soient significatifs, nos analyses montrent qu'il faudrait plus que doubler leurs effectifs pour couvrir la totalité des adhérents de manière cohérente et soutenue comme le demande la loi de 2021.

- ▶ Il faut donc réussir à optimiser encore le positionnement des ressources sur la prévention des risques et dans la relation aux adhérents.

Les Relais de Prévention répondent à ces enjeux par la mise en synergie des acteurs de la prévention et des entreprises, en préservant la ressource médicale.

Comment ?

- ▶ **En proposant une alliance pragmatique** pour réunir notre objectif (la Fiche d'Entreprise) et le leur (le DUERP) en une seule et même démarche convergente vers la mise en place du plan d'action de réduction des risques dans leur entreprise.
- ▶ **En partageant une même vision**, un vocabulaire adapté et une base de connaissance suffisante pour prendre des décisions par la formation collective (4 modules) et les échanges.
- ▶ **En s'engageant mutuellement** sur des points précis et concrets (signature d'une convention d'engagements).

Les engagements du SPSTI :

- réaliser ou mettre à jour la Fiche d'Entreprise,
- proposer plusieurs dates de formation pour chaque module,
- dispenser la formation en quatre modules courts (de 3 heures),
- accompagner l'entreprise à se fixer des points de progrès en fonction du plan d'action de son DUERP,
- accompagner l'entreprise à atteindre ses objectifs en matière de prévention,
- offrir au Relais de Prévention un lien privilégié pour répondre à ses questions,
- lui ouvrir un compte « *Relais de Prévention* » sur le site « *Relais de Prévention* » lui permettant une gestion optimisée de ses demandes avec les professionnels du SPSTI et un accès au réseau des relais.

Les engagements de l'entreprise et du futur Relais de Prévention :

- suivre les 4 modules en moins de deux ans dans l'ordre pédagogique prévu (une équivalence pour un ou plusieurs modules peut être accordée dans certaines conditions ; l'évaluation est faite à l'inscription dans le programme),
- répondre au programme pédagogique en faisant le DUERP de son entreprise,
- utiliser les outils mis à sa disposition,
- participer à un regroupement annuel du réseau des Relais de Prévention.

Le parcours de formation :

- ▶ Module 1 : Sécurité et prévision dans l'entreprise.
- ▶ Module 2 : Du DU au plan d'action.
- ▶ Module 3 : Méthode de gestion des accidents de travail.
- ▶ Module 4 : Immersion sur des cas concrets en réalité virtuelle et création du compte personnalisé sur [Relaisdeprevention.com](https://relaisdeprevention.com).

La fixation des objectifs de prévention :

Ils résultent de la confrontation entre la vision de l'expert (IPRP formateur) et celle du Relais de prévention avec son DUERP. Ils sont au nombre de 3, en continu, avec une échéance définie conjointement. (Outil de pilotage digitalisé).

Suivi des objectifs :

L'outil permet de poser des questions, de demander un rappel, génère des e-mails transactionnels de pilotage des délais, des réponses aux questions, etc. En interne, les techniciens de l'équipe pluridisciplinaire sont formés pour y répondre.

Campagne de communication à destination des adhérents :

Des outils ont été créés pour promouvoir la démarche : Argumentaire en 10 points, dépliant 2 volets, slogan et affiches « *Mon travail c'est aussi la Santé* » personnalisables à chaque Relais pour son entreprise, film 1'40", campagne presse et social média, goodies (badges, pins...).

L'apport des Relais de Prévention : « *Se faire confiance pour progresser ensemble.* »

- ▶ Ils autonomisent, par la formation, des entreprises volontaires pour améliorer leur prévention des risques.

- ▶ Chacun des quatre modules est fait en collectif pour optimiser la charge sur le SPSTI et mettre en réseau les Relais de Prévention sur le territoire.
- ▶ Le temps médical est non impacté et le médecin optimise son action en entreprise grâce à ces nouveaux interlocuteurs que sont les Relais de Prévention.
- ▶ Les entreprises sont objectivées sur les points de progrès à réaliser après avoir réalisé, en concertation avec le SPSTI, leur plan d'action de réduction des risques (fusion du travail sur la FE et du DUERP).
- ▶ Le pilotage de l'amélioration est réalisé via le site internet « *mon compte Relais de prévention* ». L'entreprise est actrice de son changement.
- ▶ Le Label Relais de Prévention est valorisant pour l'entreprise.

Schéma du processus :

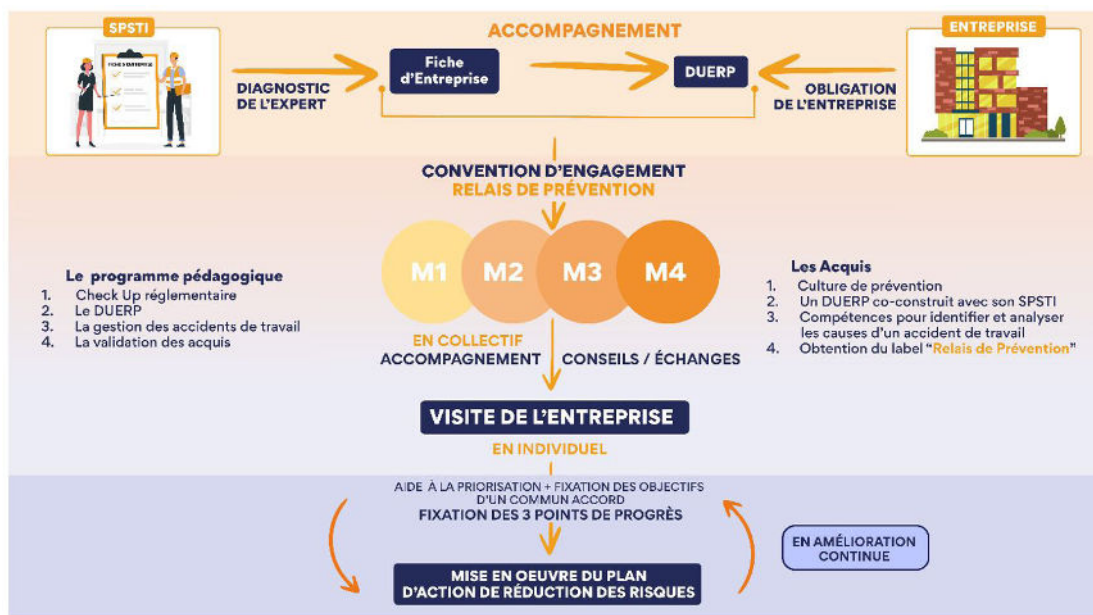


Figure 1 : Le processus de fonctionnement des Relais de Prévention

Résultats obtenus :

Lors du lancement à Narbonne (groupe test en décembre 2018 puis déploiement lors des journées Santé Travail en mars 2019), la dynamique a été rapide. En janvier 2020, la nocturne des Relais de Prévention réunissait 300 invités venus célébrer et découvrir 160 entreprises et 200 Relais de Prévention, engagés volontaires en 10 mois, sur 376 points de progrès.

En mars 2020, la pandémie interdit les regroupements et stoppe le déploiement du programme mais les 200 Relais permettent une compréhension et une mise en place des consignes de sécurité sanitaire efficace dans leurs entreprises.

Fin 2021, le programme repart et des SPSTI ayant entendu parler de la démarche s'y intéressent. Dans l'année 2022, tous les services qui le souhaitent envoient leurs techniciens assister à des modules des Relais de Narbonne en cours de formation et tous les outils leur sont donnés pour déployer la démarche sur leur territoire.

La prise en main est « *automatique* » parce que toute la démarche est « *cœur de métier* », les outils de communication sont déjà créés et la méthode fonctionne avec les adhérents grâce aux leviers psychosociaux qu'elle emploie.

Depuis 2023, les Relais de Prévention fédèrent 12 SPSTI en France qui les déploient progressivement avec les mêmes outils et la même méthode. 910 entreprises sont entrées dans l'accompagnement (1 013 personnes en parcours) harmonisé au niveau national. La page LinkedIn des Relais de Prévention témoigne d'un double réseau en devenir : celui des SPSTI moteurs de la prévention primaire et celui des Relais de Prévention en entreprises, entrés dans la démarche.

Une expérimentation est en cours avec les CARSAT Hauts-de-France et Languedoc-Roussillon pour conseillers aux entreprises entrant dans leurs indicateurs de suivi (accidents du travail), de se rapprocher de leur SPSTI pour entrer en démarche Relais de Prévention. Ce décloisonnement des acteurs a été souhaité lors des travaux préparatoires de la loi de 2021 et est porteur de sens grâce aux Relais de Prévention.

De nouveaux SPSTI rejoindront cette démarche d'ici la fin de l'année et en 2024 pour former leurs Relais de Prévention entreprise sur leur territoire. C'est un réseau dans le réseau qui est en train de se former : celui des entreprises vertueuses qui portent la culture de prévention avec leur Service de Santé au Travail comme le résultat d'une vraie relation gagnant/gagnant.

Discussion des résultats / Conclusion :

La loi de 2021 rapproche les obligations différenciées FE / DUERP sur le fond : faire agir l'entreprise en prévention grâce à la mobilisation des acteurs.

La démarche des Relais de Prévention est l'assemblage méthodologique qui permet de réunir les SPSTI et leurs adhérents dans cette voie de l'efficacité en inscrivant le plan d'action de réduction des risques en objectif copiloté.

Le SPSTI forme, conseille et accompagne à faire des choix d'actions et l'entreprise partage un vocabulaire, une analyse de sa situation, et choisit de mettre en œuvre des actions de réduction des risques préconisées et négociées.

L'efficacité réside aussi dans le Collectif, qui permet aux SPSTI d'accompagner plusieurs entreprises en même temps, et du côté des adhérents d'aller droit au but en faisant vivre leur DUERP en complète intelligence entre leur SPSTI et leur réalité de terrain. Enfin, le dispositif les place sur le chemin de l'autonomie grâce à une pédagogie adaptée basée sur la réussite.

Les Relais de Prévention entrent enfin complètement en phase avec les objectifs de certification portant sur l'action en milieu de travail, sur la Fiche d'Entreprise, l'accompagnement à la réalisation du DUERP des entreprises volontaires, et la réalisation d'action de prévention primaire.

Un Relais de Prévention c'est 1 FE + 1 DUERP + 4 actions de prévention primaire dès le départ avec la participation aux quatre modules de formation (et ce en collectif). L'actualisation des points de progrès au fil de l'eau constitue une action de prévention primaire de plus. Elle peut être initiée par l'entreprise en nous proposant de nouveaux points de progrès à son plan d'action de réduction des risques depuis son espace Relais de Prévention.



Pour contacter l'auteur : m.dalibard@cstg32.fr